

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 mars 2026

Salle du Conseil municipal à 17h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Gilles GRECO,
Mme Sandrine FRANÇON, M. Benoît FABRE, Mme Catherine CHAPARD,
M. Bruno CHANGEAT, Mme Abila CIPRIANI, M. Jérôme JULVE, Mme Michèle FREDIERE,
M. Victor PEREIRA, Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY,
M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD, M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER,
Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON,
M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI,
M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-
Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY,
M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA,
Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO.

Absent représenté :

M. Jean MINNAERT a donné procuration à Mme Nathalie CHAMPALLE.

Quorum : 38 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Catherine CHAPARD.

*Ouverture de la séance du Conseil municipal à 17h30 sous la présidence du doyen : M
CADEGROS Régis. L'ordre du jour est le suivant :*

ORDRE DU JOUR

-----0000000-----

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 1 – ÉLECTION D'UNE DU MAIRE
- 2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
- 3 – ÉLECTION DES ADJOINTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE AU Maire EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COMPTES-RENDUS

- 5 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 6 – RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L. 2122-22-4^{ème} DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. CADEGROS : Bien, bonsoir à tous. Je vais vous demander un petit peu de silence. Nous allons commencer cette séance.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS

Je dois vous dire que c'est un honneur pour moi de présider cette séance, en ma qualité de doyen de cette Assemblée. Et je vais, dans un premier temps, proclamer les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars qui ont eu lieu sur notre Commune et procéder à l'installation des conseillers municipaux. Donc, dans un premier temps, je vous donne lecture du résultat des votes des élections des 15 et 22 mars.

La liste « Avec vous, pour Saint-Chamond » a recueilli 4 650 voix, c'est-à-dire 43,20 % des suffrages exprimés, sont élus : Monsieur DUGUA Axel, Madame FLECHET Andonella, Monsieur CADEGROS Régis, Madame FRANÇON Sandrine, Monsieur GRECO Gilles, Madame CHAPARD Catherine, Monsieur FABRE Benoît, Madame CIPRIANI Abla, Monsieur CHANGEAT Bruno, Madame FREDIERE Michèle, Monsieur JULVE Jérôme, Madame BERSOT-DERMETROSSIAN Florence, Monsieur PEREIRA Victor, Madame VANELLE Florence, Monsieur BERNOU Raphaël, Madame SAIDANI Djamila, Monsieur VIALLATTE Mathieu, Madame CALYAKA Ayse, Monsieur CHEVALLIER Luc, Madame BELKORCHIA Daryne, Monsieur DESHAYES Pierre-Mary, Madame DESORME Gaëlle, Monsieur SCHAEFFER Erick, Madame REBAUD Sylvie, Monsieur QUOY Philippe, Madame MOIROUD Catherine, Monsieur ALAMERCERY Yves, Madame VIALON Patricia.

Pour la liste « Agir pour les Saint-Chamonais », qui a recueilli 2 354 voix, c'est-à-dire 21,87 % des suffrages exprimés, sont élus :

- Monsieur DEGRAIX Jean-Luc, Madame CALACIURA Stéphanie et le Conseil prend acte de sa démission et installe Monsieur Jean-Marc LAVAL ;
- Monsieur RIVAT Jean-Paul, Madame RACIONERO Sonia et le Conseil prend acte de sa démission et installe Madame MAURY Marlène.

Pour la liste « Du Bon Sens pour Saint-Chamond », qui a recueilli 2 203 voix, c'est-à-dire 20,47 % des suffrages exprimés, sont élus : Madame SURPLY Isabelle, Monsieur PARRIN Stéphane, Madame LARCA Estelle, Monsieur BOUGHZALA Samuel.

Pour la liste « Saint-Chamond verte et solidaire pour une ville apaisée et vivante », 1 557 voix, représentant 14,46 % des suffrages exprimés, sont élus : Monsieur MINNAERT Jean, Madame CHAMPALLE Nathalie, Monsieur GIRAUDO Julien.

Je vais procéder maintenant à la nomination du secrétaire de séance. Je voudrais savoir qui est-ce qui se propose ? Madame CHAPARD Catherine.

Maintenant, je vais demander à Monsieur MONTES, Directeur général des services de la Commune de Saint-Chamond, de faire l'appel.

Monsieur MONTES procède à l'appel.

1 – ÉLECTION D'UNE DU MAIRE

M. CADEGROS : Merci, Monsieur le Directeur Général des services. Donc, le Conseil municipal étant installé, le quorum étant atteint, nous allons procéder à l'élection du Maire. Auparavant, je dois vous donner lecture des articles de loi 2122-4 et 2122-7.

Alors, l'article de loi 2122-4 : « Le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un Conseil régional, président d'un Conseil départemental. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du Directeur de la Banque centrale européenne ou membres du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Article de loi 2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Voilà, donc, ce sont des articles de loi que je me dois de prononcer avant l'élection du Maire. Et je dois désigner deux assesseurs pour cette élection. Est-ce qu'il y a des candidats ? Madame FLECHET. Est-ce qu'il y a une autre personne ? Monsieur CHEVALLIER.

Alors, nous allons procéder de ce fait à l'élection du Maire au scrutin secret. Qui est candidat ?

Madame FLECHET.

Mme FLECHET : Merci, Monsieur CADEGROS.

Pour la liste « Avec vous, pour Saint-Chamond », nous proposons la candidature de Monsieur Axel DUGUA.

M. CADEGROS : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Doyen, pour le panache et pour le suivi de cette élection. La liste « Le Bon Sens pour Saint-Chamond » présentera ma candidature pour l'élection. Je vous remercie.

M. CADEGROS : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Merci. Donc, nous avons deux candidats, Monsieur DUGUA et Madame SURPLY.

Alors, vous disposez d'un bulletin de vote sur lequel vous allez reporter le nom et prénom du conseiller municipal que vous souhaitez voir comme Maire, un bulletin que vous allez déposer chacun à votre tour et mettre dans l'urne transparente qui est au milieu de la pièce et les assesseurs procéderont au dépouillement. Je vous remercie.

Déroulement du vote - Intervention hors micro

M. CADEGROS : Voilà, je vais attendre que les assesseurs soient en place. L'urne sera mise sur la table. Et une fois que vous aurez déposé votre bulletin, il y a une signature qu'on vous demandera de faire. Merci.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Ça y est. C'est bon. Les assesseurs sont en place. Vous pouvez vous déplacer.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Très bien. Je vais vous donner les résultats du vote du Conseil municipal, qui est maintenant installé :

- nombre de votants : 39 ;
- nombre de suffrages blancs : 7 ;
- nombre de suffrages exprimés : 32 ;
- la majorité absolue est à 17 ;
- ont obtenu : Monsieur Axel DUGUA, 28 voix ; Madame Isabelle SURPLY, 4 voix.

Donc, Monsieur Axel DUGUA est proclamé Maire de Saint-Chamond.

Applaudissements

M. CADEGROS : Donc, je félicite au nom du Conseil municipal de cette nomination qui est le résultat d'un travail intense et la reconnaissance des Saint-Chamonais. J'en suis personnellement très heureux, je vais lui remettre son écharpe et lui céder la présidence.

Applaudissements

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur le Président de séance, merci à toi, mon cher Régis, d'avoir présidé ce début de Conseil municipal en tant que doyen de notre assemblée et merci à toi d'être à mes côtés, fidèlement, et merci pour le travail que tu as accompli auprès des Saint-Chamonais ces 12 dernières années, mais ce n'est qu'un début.

Mes chers collègues, mesdames, messieurs, ce soir est un moment particulier, un moment de responsabilité, mais aussi un moment d'émotion. En m'élisant Maire de Saint-Chamond, vous me confiez bien plus qu'une fonction, vous me confiez une mission : celle de servir notre Ville, ses habitants, avec engagement, sincérité et détermination.

Je veux déjà avoir une pensée et adresser mes remerciements à Hervé REYNAUD. Hervé, merci pour ta confiance, merci pour le chemin parcouru ensemble. Au-delà de la politique, il y a entre nous une relation faite de respect et d'amitié. Et je veux le dire clairement ce soir, nous continuerons à travailler ensemble dans le même esprit avec une seule priorité : faire avancer Saint-Chamond.

Je veux également saluer Gérard DUCARRE. Gérard, tu m'as transmis ton expérience, ta vision, ton attachement profond à notre Ville. Tu fais partie de celles et ceux qui m'ont construit dans mon engagement public. Avec Hervé, avec toi, nous sommes trois maires, mais surtout, trois hommes animés par une même passion : Saint-Chamond.

Ce soir, je ne peux pas ne pas parler de Sarah. Sarah, tu as dirigé cette campagne avec une énergie, une rigueur et un engagement exceptionnel. Auprès des élus sortants, auprès de nos colistiers, tu as été le moteur discret, mais essentiel de cette victoire. Mais au-delà de ça, tu mènes depuis de longs mois, un combat bien plus difficile, un combat contre la maladie et malgré cela, tu es restée debout, présente, engagée et forte. Je veux te dire simplement, devant tout le monde : « Je suis fier de toi et je te remercie du fond du cœur. »

Applaudissements

M. le Maire : Je veux aussi remercier l'ensemble de la majorité sortante. Ces six dernières années, nous avons travaillé, construit et surtout transformé Saint-Chamond. J'ai été heureux et fier de travailler à vos côtés. Ce bilan, c'est le vôtre et il est solide. Merci également à mes colistiers, merci aux services municipaux, mon cher Patrice, pour leur engagement et leur dévouement envers les concitoyens de Saint-Chamond. Et puis, merci, merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont soutenus pendant tous ces mois. Vous avez été la force de cette campagne.

Enfin, je veux parler de légitimité. Les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais nous ont fait confiance, c'est clair, et net dans tous les quartiers. Cette confiance, nous l'avons construite malgré les critiques, malgré les attaques, malgré parfois les mensonges, mais nous n'avons jamais dévié, nous avons gardé le cap, le respect, le travail et surtout un projet concret pour Saint-Chamond. Maintenant, le temps de la campagne est terminé, place au travail. Et ce travail, il est clair.

D'abord, la sécurité parce que la sécurité, c'est la première des libertés, Gilles nous l'a souvent dit. Nous continuerons à renforcer les moyens, à soutenir nos forces de l'ordre et à protéger les habitantes et les habitants avec détermination. Ensuite, le renouvellement urbain, avec une ambition forte pour notre centre-ville, avec la transformation de Lavieu, avec le développement des abords nord de Novaciéries, notre objectif est simple : une Ville plus belle, plus attractive et plus vivante. Nous serons aussi pleinement aux côtés de nos associations culturelles, sportives, solidaires. Elles font battre le cœur de Saint-Chamond et nous continuerons à les accompagner. La santé, Régis, sera aussi une priorité : faciliter l'accès aux soins, attirer des professionnels, répondre aux attentes des habitants. Et bien sûr, Benoît, l'économie, soutenir nos commerces, accompagner nos entreprises, créer les conditions du développement et de l'emploi. Vous l'aurez compris, les attentes sont fortes, mais les projets sont nombreux. Et bien évidemment, chers collègues, nous serons au rendez-vous avec une seule ligne de conduite : agir plutôt que commenter, faire plutôt que promettre. Et je veux le dire clairement aujourd'hui, je serai le Maire de tous les Saint-Chamonais, avec proximité, avec exigence, mais surtout avec passion. Alors, maintenant, au travail et vive Saint-Chamond.

Applaudissements

Intervention hors micro

M. le Maire : Merci, chers collègues. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Monsieur le Maire, comment ne pas vous féliciter ce soir pour cette élection ? Il est de tradition républicaine que les groupes fassent un petit discours aussi. Il est des soirs où une ville ne se contente pas de tourner une page, elle choisit la manière dont elle écrira la suivante. Aujourd'hui, Saint-Chamond ne parle pas seulement en siège, en équilibre, en rapport de force, elle parle en confiance retrouvée, en fidélité silencieuse, pour certains groupes, en

espérance obstinée. Elle parle pour notre groupe par la voix de plus de 2 200 Couramiaux qui ont fait un choix lucide, exigeant : celui de renforcer une parole libre enracinée et profondément attachée à leur quotidien.

Alors, je l'avais écrit, mais je le redis, je veux saluer naturellement votre élection, Monsieur le Maire, et vous avez mis beaucoup d'émotion. Permettez-moi de vous le dire avec la même sincérité qui m'anime ce soir, ma gratitude va aussi et peut-être surtout à tous ceux qui dans l'ombre des rues, dans les marchés, dans les quartiers, ont choisi de nous faire grandir chacun, car nous sommes la seule liste de cette élection à progresser et je m'en félicite. Et j'ai introduit par la même mes conseillers municipaux, dans un paysage où certains reculent où d'autres s'effritent, nous avançons calmement, solidement et inexorablement. Je présente à vous, ce soir, quatre élus, quatre voix, quatre vigies et j'en suis fière. Et ce n'est pas un hasard, c'est le fruit comme vous, d'un travail passion, parfois ingrat, on le sait, toujours sincère, vous le savez. C'est le fruit d'une présence, là où on ne vient plus, là où on n'écoute plus souvent, le dégoût de la politique, là où on promet beaucoup, mais on le tient peu, car au fond, la politique locale, ce n'est pas une affaire de slogans, c'est une affaire de regard et d'action des autres. Regarder une mère de famille qui doute, regarder un commerçant qui s'essouffle, regarder un ancien qui se sent oublié et avoir le courage de ne pas lui détourner les yeux, comme nous le faisons tous pour agir et aider. Notre progression est là, je m'en félicite et dans cette fidélité aux invisibles, dans cet attachement, à ceux qui ne font pas de bruit et vous le savez, le bien ne fait pas de bruit, ceux qui tiennent une Ville debout.

Je suis entrée en politique, Monsieur le Maire, et vous le savez, par conviction et j'y reste par conviction et par devoir, le devoir de dire ce qui est, même quand cela dérange, le devoir de défendre ceux qui n'ont pas toujours les mots pour se faire entendre et c'est important dans une assemblée démocratique. Le devoir, enfin, de ne jamais trahir la confiance accordée.

Ce soir, nous entrons dans un Conseil municipal, pour nous, plus nombreux et je vois dans le public plus nombreux. J'espère que cela se tiendra sur le long terme. Et pour la première fois, les Couramiaux nous enverront et m'enverront siéger à la métropole et je les en remercie. Vous savez, cette soirée, elle n'est pas que symbolique, ce sont des responsabilités nouvelles qui nous incombent à chacun, celles de porter leur voix là où se décide trop souvent loin du terrain, des orientations qui pourtant impactent directement la vie de nos habitants. L'avenir ne se décrète pas, il se construit maintenant. Et vous l'avez dit, il se construit dans la clarté des choix, dans la rigueur de la gestion, dans le refus des arrangements trop faciles et surtout dans la vérité. La vérité, ce mot est parfois, et je vous l'ai vu, inconfortable. Il dérange, il vous bouscule, il expose, je comprends. Mais il est aussi ce qui reste quand tout vacille. Et je crois profondément que nos concitoyens attendent de nous que nous soyons droits, totalement droits.

Dans cette assemblée, chacun connaît les équilibres, chacun voit les lignes qui bougent, les fragilités qui apparaissent, les engagements qui, parfois, se débitent plus vite qu'ils ne se sont noués. C'est précisément là que nous serons attendus, la cohérence et la fidélité, nous le serons, je vous le dis, Monsieur le Maire, une opposition exigeante, exigeante pour la sécurité. Vous l'avez dit parce qu'elle est la première des libertés, exigeante pour les finances publiques parce que chaque euro dépensé, c'est celui des contribuables et tous ceux qui sont ici, dans cette salle, exigeante pour l'attractivité de la ville, parce que Saint-Chamond mérite mieux qu'un déclassement, un pseudo-déclassement résigné.

Mais au-delà de l'opposition, moi, je veux vous parler d'avenir. Tu vois Saint-Chamond comme un arbre ancien, et grande peine ai-je que mon voisin, Jean MINNAERT, ne soit pas là, parce que nous avons cette passion de la nature en commun. Un arbre, Saint-Chamond, parfois malmené

par les vents, parfois fragilisé par des décisions discutables, mais dont les racines sont profondes et on parle ici de transmission. Ces racines, ce sont celles des habitants, ce sont ces familles, ces artisans, ces associations et ces forces vives. Et un arbre ne meurt pas tant que ses racines sont vivantes. Notre rôle, désormais, en tout cas, dans l'opposition, c'est d'en prendre soin, de ne pas les étouffer sous des couches de décisions hors-sol et nous serons vigilants contre cela, de ne pas les ignorer au profit des effets d'annonce et nous serons vigilants aussi contre ça, mais au contraire, de les nourrir, de les protéger et de les faire grandir. Alors, oui, ce soir, quelque chose de nouveau commence et je suis tout aussi émue que vous.

Pour notre part, c'est une montée, une montée tranquille, déterminée, irréversible. Nous serons là, Monsieur le Maire, dans chaque dossier, dans chaque étape, dans chaque décision importante et dans chaque combat. Nous serons là pour ceux qui nous ont fait confiance et pour tous les autres aussi qui peuvent douter, car une fois élus, nous ne représentons pas une fraction et ça, entendons-nous bien, mais l'ensemble des Couramiaux, mesdames et messieurs.

Regardez-nous tenir, j'ai envie de dire à ceux qui ont douté, regardez-nous être fidèles et je suis fière de notre équipe. Moi, je vais présenter un chemin, un chemin pour Saint-Chamond, un chemin pour les Couramiaux, un chemin de vérité, de courage et d'espérance. Et comme souvent en politique, les grandes bascules, on le dit, ne font pas beaucoup de bruit, elles s'installent lentement, puis un jour, elles deviennent évidence.

Maintenant, je m'adresse à certains d'entre vous qui savez l'épreuve que j'ai subie pendant la campagne. Je ne m'éterniserai pas, je sais combien, parfois mêmes antagonistes à nos idées, nous avons été, vous m'avez soutenue. Moi, je suis très émue parce que cette campagne-là, elle restera dans les annales et qui que vous soyez, je vous remercie. Et sachez qu'un jour, là, pour vous, nous serons toujours prêts. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SURPLY. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Pas d'autres prises ?

M. CADEGROS : Si, il y a Monsieur DEGRAIX...

M. le Maire : Alors, attendez. Je ne vois pas les micros. Si vous pouvez laisser un tout petit peu. Je vais donner la parole à qui ?

M. GIRAUDO : Merci. Mesdames, messieurs, ce soir marque un moment important de la vie démocratique de notre Commune, cela a été dit. Les électeurs se sont exprimés, nous devons respecter leur choix, même quand celui-ci ne correspond pas forcément et effectivement à nos attentes. Au nom de la liste Saint-Chamond verte et solidaire, je veux tout d'abord remercier les électrices et les électeurs qui nous ont fait confiance, leur dire qu'avec mes collègues, Nathalie CHAMPALLE et Jean MINNAERT, nous allons continuer à porter leur voix au sein de ce Conseil municipal pendant les six ou sept années à venir. Nous serons présents, engagés et pleinement investis, en restant fidèles à nos valeurs de gauche et écologiste, fondées sur la solidarité et la justice sociale.

Cependant, n'oublions pas que ce scrutin nous envoie également un message important, c'est celui de l'abstention. Plus de 53 % d'abstention, c'est un signal assez fort. Nous avons, de notre côté, tout fait pour essayer de mobiliser ces électrices et ces électeurs qui restent éloignés malgré tous des urnes. Alors, en dépit de votre élection, Monsieur le Maire, n'oublions pas que ce soir, finalement, personne n'a véritablement gagné, ni vous, ni nous, ni personne, car quand plus d'un électeur sur deux fait le choix de ne pas se déplacer pour voter, c'est finalement la démocratie qui

perd. Et cela doit nous questionner tous collectivement sur notre capacité à convaincre, à agir et à répondre aux besoins et aux attentes.

Dans le même temps, la progression de l'extrême droite dans notre Commune est une réalité. Ce courant prospère, non pas par la pertinence de ses idées, mais plutôt par sa capacité à instrumentaliser la colère et le désespoir de bon nombre d'électrices et d'électeurs. L'histoire est malheureusement remplie de ces dynamiques électorales qui font naître l'extrême droite quand la démocratie s'essouffle et que l'espoir se meurt. Cela doit également nous questionner à la fois sur les fractures sociales, démocratiques et territoriales qui peuvent traverser et qui existent dans notre Ville et à la fois sur notre capacité à être à l'écoute de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Alors, même si certains flirtent aujourd'hui et finalement de plus en plus avec les idées de l'extrême droite pour mieux séduire finalement leurs électorats, en ce qui nous concerne, nous resterons une opposition ferme sur nos valeurs, les valeurs de solidarité, de justice sociale et de transition écologique, comme je le disais tout à l'heure. Et nous serons également une opposition constructive chaque fois que l'intérêt des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais sera en jeu. Nous ne serons ni dans l'obstruction systématique ni dans le silence total. Nous porterons la voix de celles et ceux qui attendent davantage de justice, de proximité et d'ambition pour notre Commune, qui, on ne sera pas d'accord, mais en manque cruellement. Nous porterons la voix de celles et ceux qui attendent tout simplement d'être écoutés et respectés.

Nous vous remercions.

M. le Maire : Très bien, merci. Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Bien, merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voudrais remercier les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais qui nous ont fait confiance sur les deux tours de ces élections municipales. Je vous adresse également mes félicitations, à vous et à l'ensemble de votre équipe et puis, vous dire que nous sommes finalement très fiers de notre campagne, très fiers de ce que nous avons porté, finalement, ces derniers mois. Et nous sommes très fiers avec Jean-Paul, Jean-Marc et Marlène, de siéger ici au Conseil municipal pour défendre notre vision de la Ville.

Pour la première fois, depuis 12 ans, je ne siégerai pas à côté de Stéphanie CALACIURA, elle est juste derrière moi. Je voudrais publiquement la remercier pour son soutien. Je voudrais la remercier également pour son courage, courage d'avoir défendu jusqu'au bout sa vision de la Ville et une certaine éthique finalement en politique. Merci, Stéphanie. Sache que l'héritage que nous avons construit sera porté tout au long de cette mandature. Je vous dis que finalement, pour nous aussi, c'est ce soir le départ d'une nouvelle aventure. Je vous annonce d'ailleurs la création de notre association « Agir pour les Saint-Chamonais », qui prolongera notre action ici au Conseil municipal avec toujours cette volonté de défendre Saint-Chamond et toujours aussi cette volonté de faire émerger de nouveaux talents au service des Saint-Chamonais.

Voilà les quelques paroles que je voulais vous adresser, mesdames et messieurs du Conseil municipal.

M. le Maire : Merci, Monsieur DEGRAIX, pour vos mots et pour rassurer Monsieur GIRAUDO et surtout les collègues de la majorité, les nouveaux élus, nous avons bien gagné les élections municipales, malgré ce qui a pu être dit.

DL20260026. DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire : Très bien, je vous propose qu'on passe à la délibération suivante, qui est la détermination du nombre d'adjoints.

Alors, je vous indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 11 adjoints au Maire au maximum. Il rappelle que toutefois, les communes de plus de 20 000 habitants, dont les quartiers définis par le Conseil municipal ont été dotés de conseils de quartier dans les conditions prévues à l'article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints peut, en application de l'article L. 2122-2-1, être majoré de 10 % de l'effectif du Conseil municipal par la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers. Le périmètre de chaque quartier a été défini par la délibération du Conseil municipal numéro 2009/0035 du 30 mars 2009. Chacun de ces quartiers a été doté d'un Conseil de quartier. Ces périmètres ont ensuite été modifiés par la délibération numéro 20150068 du 29 juin 2015. Et chaque quartier a été doté d'un Conseil citoyen de quartier. D'ailleurs, leur renouvellement a été approuvé par délibération numéro 20240161 en date du 6 novembre 2024.

En application des dispositions précises, il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint de quartier, ce qui porterait à 12 le nombre d'adjoints au Maire aux fonctions de la Collectivité. Il est, donc, proposé au Conseil municipal de fixer à 12 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Moi, j'ai juste une question. Quand est-ce qu'on adopte le procès-verbal de la précédente séance ? Après ? Très bien. Et on ne fait pas...

M. le Maire : C'était marqué dans l'ordre du jour du Conseil qu'il arrivait à la fin.

Mme SURPLY : Mais c'est trop d'émotions, c'est pour ça. Mais merci.

M. le Maire : Mais quand on vous l'envoyait, il n'y avait pas autant d'émotions, j'espère.

Rire

M. le Maire : Très bien. Alors, sur la détermination des nombres d'adjoints au nombre de 12, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Quatre abstentions.

Résultat de vote : Adopté à l'unanimité (32 pour ; 7 abstentions)

Votre groupe, c'est quoi ? Du Bon Sens pour Saint-Chamond. Et vous, votre groupe ?

M. GIRAUDO : Saint-Chamond verte et solidaire.

M. le Maire : Saint-Chamond verte et solidaire. Très bien, merci.

C'est bon, on a pris note.

3 – ÉLECTION DES ADJOINTS

M. le Maire : Très bien, je vous propose de passer à la délibération suivante, qui est l'élection des adjoints. Je vais vous refaire un petit peu de lecture. Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est proposé un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus, selon l'article L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT.

Le Conseil municipal décide de laisser un délai d'une minute pour déposer les listes auprès du Maire, enfin, une minute, deux minutes, bien évidemment, auprès du Maire, des listes de candidats en fonction d'adjoints au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. À l'issue de ce délai, je constaterai qu'il y a tant de listes d'adjoints au Maire qui ont été déposées. Est-ce qu'il y a un groupe qui souhaite déposer une liste d'adjoints au-delà de notre groupe ? Très bien.

Donc, nous allons procéder à l'élection des adjoints au Maire sur le contrôle des assesseurs. Patrice, on garde les mêmes assesseurs qu'au premier tour, comme ça, au moins, ça permettra... ils connaissent bien le fonctionnement. Donc, le déroulement du vote, bien évidemment, il s'agit d'une liste bloquée, sans panachage ni vote préférentiel. Vous pouvez à nouveau la retrouver sous votre buvard avec une enveloppe. Chaque conseiller choisit la liste pour laquelle il souhaite voter. Il met son bulletin dans l'enveloppe. Il dépose son bulletin dans l'urne et doit signer une feuille d'émergement.

Si les assesseurs veulent bien rejoindre l'urne avec Veronique MOURIER du secrétariat général, que je remercie, sont les bienvenus. Et bien évidemment, une fois que les assesseurs seront en place, le scrutin sera ouvert et vous pourrez vous déplacer au milieu de l'hémicycle.

Déroulement du vote - Interventions hors micro

M. le Maire : Très bien. Mes chers collègues, le scrutin étant clos.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1.
- Nombre de votants : 38.
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6.
- Nombre de suffrages blancs : 4.
- Nombre de suffrages exprimés : 28.
- La majorité absolue est du coup à 15.

La liste portée en numéro 1 par Monsieur CADEGROS obtient 28 voix. Bravo.

Applaudissements

M. le Maire : Comme la tradition le veut, je vais appeler les nouveaux adjoints un par un. Et même si les délégations émanent d'un arrêté du Maire, pour la transparence, ce soir, je donnerai la délégation aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais de chaque adjoint.

Tout d'abord, je vais appeler, mais il a présidé ce début de séance, 1^{er} adjoint, Régis CADEGROS, qui sera en charge de la sécurité, de la santé et du plan cancer.

Applaudissements

M. le Maire : Merci, Régis.

2^e adjointe élue sur ce scrutin de liste, Andonella FLECHET, qui aura en charge les ressources humaines et l'administration générale.

Applaudissements

M. le Maire : Merci, Andonella.

Applaudissements

M. le Maire : 3^e adjoint, on continue le panachage, ce sera Gilles GRECO, en charge des travaux et des grands projets.

Applaudissements

M. le Maire : En effet, Mathieu VIALLATTE, tu as raison, c'est un métier.

4^e adjointe, Sandrine FRANÇON, qui aura en charge la culture et le design.

Applaudissements

M. le Maire : Le 5^e adjoint, Benoît FABRE, qui aura en charge les finances et la stratégie économique.

Applaudissements

M. le Maire : La 6^e adjointe, Catherine CHAPARD, en charge du service à la population, comme elle l'avait auparavant et d'ailleurs, elle a fait un travail formidable et lui sera confiée aussi les jumelages et la coopération internationale. Et j'en profite pour avoir une pensée pour Florence VILLEDIEU, ce soir, et je la remercie du travail qu'elle ait effectué ces six dernières années. Merci à toi, Catherine.

Applaudissements

M. le Maire : 7^e adjoint, Monsieur Bruno CHANGEAT qui aura en charge la vie sportive, le plan vélo et les mobilités actives.

Applaudissements

M. le Maire : 8^e adjointe, Abla CIPRIANI qui aura en charge les espaces verts et le développement durable. Bravo, Abla.

Applaudissements

M. le Maire : J'en profite d'ailleurs pour remercier Geneviève MASSACRIER, qui a œuvré en tant qu'adjointe aux espaces verts pendant de nombreuses années et pour tout le travail qu'elle a accompli.

Je vous propose que l'on continue. 9^e adjoint, Jérôme JULVE, qui aura en charge le commerce et l'animation commerciale.

Applaudissements

M. le Maire : Et j'en profite aussi pour remercier Alexandre CIGNA, ancien adjoint au commerce, qui a œuvré. Merci à toi, cher Alexandre CIGNA, pendant de nombreuses années, 12 ans auprès de la collectivité et qui, comme vous pouvez le voir ce soir, nous donne encore un coup de main pour les écharpes. Merci à toi, Alexandre.

Je vous propose que l'on passe à la 10^e adjointe et je vais appeler Michèle FREDIERE, qui sera en charge des conseils citoyens de quartier, de la vie des quartiers et des affaires juridiques. Bravo.

Applaudissements

M. le Maire : Bien évidemment que j'ai une pensée aussi pour Francis NGOH NGANDO, qui était sur notre liste, qui a porté avec Aline MOUSEGHIAN les CCQ pendant de nombreuses années. Mais avec Michèle, la délégation est bien reprise et le travail va continuer, mais voilà. J'ai une petite pensée pour Francis.

Le 11^e adjoint, Victor PEREIRA, qui aura le service à la famille, enfance, petite enfance, jeunesse, éducation.

Applaudissements

M. le Maire : Et puis, enfin, la 12^e adjointe, vous l'aurez compris, c'est une femme. Elle aura en charge la vie associative et succédera à Andonella, j'appelle Florence BERSOT-DEMETROSSIAN.

Applaudissements

M. le Maire : Félicitations à toutes et à tous. Et puis, bien évidemment, tous les conseillers municipaux de la majorité municipale auront une délégation et vous pourrez la retrouver rapidement sur le site Internet de la Ville de Saint-Chamond.

Patrice, merci. Et merci encore une fois à Véronique MOURIER d'avoir organisé ce scrutin d'une main de maître.

Je vous propose que l'on passe au point suivant du Conseil municipal, qui est la lecture de la charte de l'élu local et signature des procès-verbaux par les élus.

Donc, on va faire passer les procès-verbaux, Patrice ?

M. MONTES : Oui.

M. le Maire : On fait comme ça ? Pendant que j'ai la charte, comme ça, si tout le monde veut bien, s'il vous plaît, les signer. Je vous remercie par avance. Et je vais vous donner la lecture de la charte de l'élu local. C'est une obligation et les articles sont issus du Code général des collectivités territoriales.

Article L. 1111-12 : Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et l'article L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L. 1111-13 : Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Madame SURPLY, un peu de concentration, s'il vous plaît. Madame SURPLY, on est là.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L. 1111-14 : les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le code électoral, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est connu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Et enfin, un décret au Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Voilà pour la charte de l'élu local et merci au Sénateur Hervé REYNAUD qui a travaillé sur la charte de l'élu local et sur le statut de l'élu local. Merci à lui.

Sur la charte, Patrice, il faut juste la lire. C'est quelque chose qui est fait. Y a-t-il des questions sur la charte de l'élu local ? Pas de questions. Je vous propose que l'on continue.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2026 - APPROBATION

M. le Maire : Je vous propose d'approuver le procès-verbal du 27 janvier 2026. Sur ce procès-verbal, y a-t-il des questions ? Pas de question. Des abstentions ? Des oppositions, pardon, excusez-moi. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Sept abstentions, les groupes « Agir pour du bon sens » et « Saint-Chamond verte et apaisée ».

Résultat de vote : Adopté à l'unanimité ((32 pour ; 7 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

DL20260027. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire : Très bien. Pour la délibération suivante, je vais laisser la parole à Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui, il s'agit de voter les délégations d'attribution. Donc, l'article de loi 2122-22 du Code général des collectivités territoriales énumère les compétences que le Conseil municipal peut déléguer au Maire pour la durée de son mandat, couvrant des domaines variés tels que la gestion des propriétés communales, les tarifs des droits non fiscaux, les emprunts, les marchés publics, les contrats d'assurance, les concessions funéraires, les actions en justice ou encore l'exercice des droits de préemption et droit de priorité en urbanisme. Ce sont les délégations classiques prévues par la loi pour la fonction de Maire. Et ces délégations sont encadrées par des limites fixées par le Conseil municipal, visant à fluidifier la gestion administrative locale.

Donc, il est proposé, ce soir, au Conseil municipal, de déléguer au Maire ou en cas d'empêchement ou d'absence du Maire au 1^{er} adjoint, pour la durée du mandat, les pouvoirs prévus par l'article de loi L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et d'autoriser le Maire à déléguer à certains fonctionnaires dans les conditions de l'article L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales.

Voilà pour cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Régis CADEGROS. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Quatre oppositions, « Agir pour le bon sens pour les Saint-Chamonais ». Il va falloir que je me fasse au nouveau nom de groupe. Des abstentions ? Trois abstentions, Saint-Chamond Verte et Solidaire, pardon, bien fait de me le répéter. Quand on est solidaire, on est apaisé.

Résultat de vote : Adopté à la majorité (32 pour ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire : Très bien. La délibération numéro 5, sur les comptes rendus des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution consentie au Maire. Y a-t-il des questions ?

Stéphane PARRIN, vous allez prendre la parole ou pas ? Parce que sinon, après, c'est fini. Merci.

M. PARRIN : Oui. Potentiellement, c'est sur l'ensemble des éléments classés en subvention, location, etc.

M. le Maire : C'est-à-dire ?

M. PARRIN : C'est-à-dire, c'est lié, à tout ce qui est, on va dire, le compte rendu, la partie 5.

M. le Maire : C'est quoi la question ?

M. PARRIN : Alors, j'ai une question par rapport à un aspect qui est celui sur la Reine Blanche Production, qui est à l'avant-dernière page à fin.

M. le Maire : Juste, si on peut avoir le numéro de l'acte, s'il vous plaît.

M. PARRIN : Oui, c'est l'acte du 27 janvier 2026, Reine Blanche Production.

M. le Maire : Pas sur la mienne, il n'y a pas de numéro d'acte particulier.

M. PARRIN : Page 15 sur 16.

M. le Maire : Attendez, on est sur les... Vous êtes sur les marchés, vous ?

M. PARRIN : Oui.

M. le Maire : Nous, on est sur la délibération numéro 5 des comptes rendus.

M. PARRIN : C'est avant, au temps pour moi. Donc pas de questions sur le...

M. le Maire : Pas de questions sur la 5, alors ? Très bien, je vous remercie.

***RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L. 2122-22-4^{EME} DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)***

M. le Maire : Et du coup, y a-t-il des questions sur les relevés de marché, cette fois ?

Monsieur PARRIN, vous pouvez juste réappuyer sur le micro, s'il vous plaît. Je vous remercie.

M. PARRIN : Oui, effectivement, il y en a un sur 2 300 € hors-taxe sur Reine Blanche Production, saison culturelle 2025-2026, qui s'intitule « Le premier sexe ou la grosse arnaque de la virilité », où on s'aperçoit qu'en fait, sous prétexte de culture, visiblement, ça s'appelle du militantisme. Et ça m'embête que, quelque part, 2 300 € soit versé par le contribuable saint-chamonais pour une contribution à dénigrer, on va dire, une partie de la population.

M. le Maire : Alors juste, si vous pouvez préciser, quand vous dites que c'est du militantisme, c'est-à-dire ?

M. PARRIN : C'est-à-dire que, lorsque je me suis un petit peu renseigné sur Reine Blanche Production et quand vous regardez le titre, en fait, ça s'attaque à la moitié de la population humaine, c'est-à-dire les hommes.

M. le Maire : D'accord.

M. PARRIN : Visiblement. On leur reproche d'être des hommes, tout simplement. Et c'est un petit peu, voilà... Après, j'allais dire, dans la culture, on fait ce qu'on veut, mais c'est de l'argent public. C'est surtout ça qui m'importe.

M. le Maire : C'est Sandrine FRANÇON, qui organisait la saison culturelle, et...

M. PARRIN : Et ça me fait un peu rire parce que, quand la DAC m'a proposé ce spectacle, tout de suite, on a dit, vous verrez, Madame SURPLY va rebondir dessus.

M. le Maire : La DAC avait raison.

Mme FRANÇON : Oui, bonsoir à tous. Alors, c'est votre lecture, en fait, de ce spectacle, mais il n'y a pas d'attaque spécifique dirigée vers les hommes, à l'encontre des hommes. C'est un artiste qui parle de son parcours et qui se situe dans la société, mais il n'y a pas de positionnement spécifique, contre ou pour. Il parle de son parcours à lui et comment il se sent en tant qu'humain dans notre société.

M. le Maire : Très bien, merci. En effet, un spectacle poignant et plein d'humanité, certains devraient s'en inspirer.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Oui. Alors, comme vous avez dit, c'est ma lecture, c'est la vôtre. C'est-à-dire que, si vous voulez, on va le voir ensemble. Et puis on regardera et puis peut-être que j'allais vous dire, vous ouvrirez un petit peu les yeux sur ce genre de spectacle que je m'étonne de voir sortir dans une municipalité de droite, quoi, tout simplement. Comme je l'ai dit, la culture, les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent, bien évidemment, mais c'est quand même 2 300 € de subvention publique. Voilà.

Pour le reste, je n'ai rien à dire, mais là-dessus, c'est l'aspect un petit peu choquant.

M. le Maire : Alors, déjà, un, ce n'est pas une subvention, Monsieur PARRIN. Deux, vous qui n'habitez pas Saint-Chamond, ça vous permettra de revenir à Saint-Chamond et de venir voir un spectacle de la saison culturelle de Saint-Chamond. Et bien évidemment, vous êtes le bienvenu, n'hésitez pas à réserver votre place. Et on invite d'ailleurs tous les Saint-Chamonnais à venir voir ce spectacle qui est poignant.

Mme FRANÇON : Oui, ce que je rajouterai juste, c'est un artiste qui s'inscrit dans notre vie contemporaine. Et ce spectacle, il n'est pas hors-sol, mais je pense que c'est bien. Vous avez une bonne idée ? Venez, donc, le voir et on peut même aller rencontrer l'artiste pour mieux comprendre le message qui est diffusé.

M. le Maire : Très bien. Merci, Sandrine. Je vous propose de clore ce premier Conseil municipal.

Calmez-vous, Madame SURPLY. Regardez, c'est une belle soirée, restez zen. J'ai cru entendre de votre bouche, c'est la fête du slip ce soir. Ce n'est pas très digne, en tout cas, de tenir des propos autour de cette enceinte. Le Conseil commence remarquablement fort.

Je vous donne rendez-vous avant que tout le monde se lève et parte, vous avez rendez-vous et on a rendez-vous ensemble le mardi 7. Le mardi... Oui, il faut signer. Pas ceux qui n'étaient pas présents le 27.

M. le Maire : Non, ceux qui n'étaient pas présents le 27 ne signent pas.

Je vous donne à tous rendez-vous le mardi 7 avril à 17h30. Pour le prochain Conseil municipal, nous évoquerons tous ensemble le débat d'orientations budgétaires. Nous aurons aussi l'occasion de désigner les membres de cette instance dans les différentes autres instances de la Métropole de Saint-Étienne.

Merci à toutes et à tous. Rentrez bien et on se retrouve tous ensemble le 7 avril.

Merci, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à dix-neuf heures vingt minutes (19h20)


Date de mise en ligne :

Fait à Saint-Chamond, le 21 avril 2026

25 JUN 2026



La secrétaire de séance,


Catherine CHAPARD

Le maire

Axel DUGUA